
Questions de la Déclaration d'intérêt

Étape 1 : La Déclaration d'intérêt (DI)

La Déclaration d'intérêt (DI) a pour but de fournir au personnel de la Fondation Trillium de l'Ontario (FTO) les renseignements nécessaires pour évaluer votre projet et votre groupe. La DI est la première étape de la demande de subvention du Fonds Perspectives Jeunesse (FPJ).

On répond à la plupart des questions en sélectionnant des réponses à partir d'un menu déroulant. La DI comprend quelques questions à développement où vous pouvez nous donner des détails sur votre groupe et le travail que vous avez dirigé à ce jour. Vous devez également remplir et soumettre un Plan de projet et une [Feuille de travail de budget](#) dans le cadre de la DI.

Le personnel de la FTO évaluera votre admissibilité, votre disposition à élargir votre travail, l'impact potentiel de votre projet, ainsi que la mesure dans laquelle vous comprenez les besoins, les intérêts et les expériences des jeunes avec lesquels vous voulez travailler.

Étape 2 : La demande de subvention (si présélectionné)

Si votre DI est retenue, votre groupe sera présélectionné et invité à remplir et soumettre la demande de subvention d'innovations pour les jeunes avec un organisme mentor (OM).

Au stade de la demande de subvention, vous pourrez seulement modifier ou mettre à jour vos réponses aux questions marquées du symbole suivant : >>>

Se préparer à soumettre la demande

- Apprenez-en davantage sur la [Subvention d'élargissement d'innovations pour les jeunes](#) et sur la façon de soumettre une demande.
- Le FPJ offre des webinaires complets sur les subventions expérimentales et les subventions d'élargissement d'innovations pour les jeunes, ainsi que des appels d'encadrement individuels.
- Communiquez avec l'équipe du FPJ à yof@otf.ca pour discuter de votre projet et obtenir le soutien dont vous avez besoin.

ONGLET 1 : TYPE DE SUBVENTION

Si votre groupe est présélectionné, vous ne pourrez pas modifier ou mettre à jour vos réponses dans cette section de la demande de subvention.

1. La source Innovations pour les jeunes comporte deux types de subventions différents.

Chaque type de subvention a un objectif et des critères d'admissibilité différents. Quel type de subvention vous intéresse? (Cochez une seule case.)

- ☐ Subvention expérimentale d'innovations pour les jeunes
- ☐ Subvention d'élargissement d'innovations pour les jeunes

Type de projet

2. Comment élargirez-vous ce projet? L'élargissement de ce projet vise principalement à : (Cochez une seule case.)

- ☐ Améliorer la qualité des expériences des jeunes **afin d'accroître l'impact** d'un projet actuel.
- ☐ Élargir un projet actuel afin de **toucher plus** de jeunes.

3. Votre groupe a-t-il réalisé les activités fondamentales du projet durant au moins deux ans? (Cochez une seule case.)

- ☐ Oui ☐ Non

[Si « Non » est coché] :

Les subventions d'élargissement s'adressent aux groupes qui ont déjà offert les activités fondamentales d'un projet durant une période de deux ans. Cela signifie que le groupe a l'habitude de réaliser du travail ensemble et que toutes les activités fondamentales ont déjà été mises en œuvre durant au moins deux ans. Cela assure que le groupe dispose d'une base solide pour élargir le projet. Votre groupe pourrait être admissible à une subvention expérimentale s'il s'agit d'une nouvelle idée ou si vous êtes aux premiers stades de mise en œuvre dans votre communauté. Envoyez-nous un courriel à yof@otf.ca pour obtenir plus d'information.

CONSEIL : Cliquez sur « SAUVEGARDER MON TRAVAIL » si vous êtes certains d'avoir choisi le bon type de subvention d'innovations pour les jeunes. Cette décision ne peut pas être inversée sans le soutien de l'équipe du FPJ.

Si vous ne savez pas quel type de projet choisir, communiquez avec nous à yof@otf.ca, ou reportez-vous à Subvention d'élargissement d'innovations pour les jeunes – Questions de la Déclaration d'intérêt.

ONGLET 2 : PROFIL DU GROUPE

Si votre groupe est présélectionné, vous ne pourrez pas modifier ou mettre à jour vos réponses dans cette section de la demande de subvention.

Nom du groupe et informations sur le contact

4. Entrez les détails sur votre groupe :

- Nom du groupe
- Adresse
- Téléphone
- Courriel

5. Entrez les coordonnées de votre contact principal :

- Nom du contact pour le projet
- Téléphone du contact pour le projet
- Courriel du contact pour le projet

CONSEIL : Cette personne doit être un membre principal du groupe et incluse dans le Tableau des membres principaux.

6. Entrez les coordonnées de votre contact secondaire :

- Nom du contact pour le projet
- Téléphone du contact pour le projet
- Courriel du contact pour le projet

CONSEIL : Cette personne doit être un membre principal du groupe et incluse dans le Tableau des membres principaux.

7. Le contact principal du groupe et rédacteur de cette Déclaration d'intérêt a-t-il entre 12 et 29 ans?

- ☐ OUI
☐ NON

[Si « Non » est coché] :

- En tant qu'adulte (30 ans +), décrivez votre rôle dans le processus de demande et le projet proposé.
- Décrivez le rôle des jeunes dans le processus de demande et le projet proposé. Si un adulte joue actuellement un rôle plus actif, décrivez comment le leadership du projet se transformera au cours du temps.

Présence en ligne

8. Si votre groupe est actif dans les médias sociaux, fournissez les pseudonymes que vous utilisez. Par exemple, « @ONTrillium » est le pseudonyme de la FTO sur Twitter.

CONSEIL : Dans le cadre du processus d'évaluation, la FTO examine la présence en ligne de tous les demandeurs pour s'assurer qu'ils ne participent pas à des activités non admissibles. Cela inclut :

- La plupart des activités du groupe visent à faire modifier des lois ou des politiques gouvernementales, notamment les discussions relatives aux politiques publiques et leur élaboration.
- Les activités politiques appuyant un parti politique, un représentant élu ou un candidat à une fonction publique, ou s'y opposant.

Pour obtenir plus d'information sur les activités admissibles et non admissibles, examinez la [Politique d'admissibilité](#) de la FTO.

Structure du groupe

9. Sélectionnez le type d'organisme qui décrit le mieux votre organisme/groupe. (Cochez une seule case.)
- ☐ Groupe communautaire **n'étant pas enregistré** en tant qu'organisme de bienfaisance ou organisme sans but lucratif constitué en société
 - ☐ Organisme ou fondation de bienfaisance enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada
 - ☐ Organisme constitué en société en tant qu'organisme sans but lucratif sans capital-actions dans une province ou un territoire du Canada. (Cela inclut un conseil d'une communauté fonctionnant en vertu de la charte de la *Métis Nation of Ontario* ou des communautés inuites qui sont enregistrées en tant que société sans but lucratif sans capital-actions au Canada.)
 - ☐ Première Nation

CONSEIL

- Les organismes sans but lucratif constitués en société peuvent être admissibles à soumettre une demande de subvention de la source Innovations pour les jeunes. Nous aurons besoin de renseignements additionnels pour procéder à cette évaluation.
- Les organismes de bienfaisance enregistrés ne sont pas admissibles à la source Innovations pour les jeunes.
- Les Premières Nations sont admissibles à soumettre une demande de subvention de la source Innovations pour les jeunes lorsque plus de 50 % des

Subvention d'élargissement d'innovations pour les jeunes



membres principaux du groupe sont des membres de la communauté qui ne font pas partie d'un bureau de bande ou d'un conseil de bande.

Si vous ne savez pas comment répondre à cette question, envoyez un courriel à l'équipe du FPJ à yof@otf.ca.

[Si « Groupe communautaire non constitué en société » est coché] :

- En quelle année votre groupe s'est-il formé?

CONSEIL : Les groupes soumettant une demande de subvention d'élargissement sont bien établis et ont au moins deux années d'expérience en travail collaboratif pour réaliser leur projet. Les groupes qui sont nouvellement formés devraient envisager de soumettre une demande de subvention expérimentale.

[Si « Constitué en société » est coché] :

- Fournissez votre numéro d'entreprise.
- Fournissez votre année de constitution en société.
- En tant qu'organisme sans but lucratif constitué en société, avez-vous géré de façon autonome plus de 50 000 \$ au cours de l'un ou l'autre des deux derniers exercices, sans avoir de soutien administratif d'un organisme mentor, d'une plateforme, d'un fiduciaire et/ou d'un organisme de bienfaisance? (Cochez une seule case.)

☐ OUI ☐ NON

CONSEIL :

Cochez « OUI » si vous avez reçu des fonds directement du bailleur de fonds au compte commercial de votre organisme, que vous avez géré ces fonds pour toute la durée d'un projet et que vous avez rendu des comptes aux bailleurs de fonds concernant l'utilisation de ces fonds.

Cochez « NON » si vous avez obtenu du financement pour un projet, mais que ces fonds étaient administrés par un autre organisme.

[Si « Constitué en société » et « Géré nos propres fonds » sélectionné] :

- Quel montant de financement avez-vous géré de façon autonome au cours du dernier exercice (2022)?
- Quel montant de financement avez-vous géré de façon autonome au cours de l'avant-dernier exercice (2021)?

CONSEIL : Pour être admissible à la source Innovations pour les jeunes, votre organisme sans but lucratif constitué en société ne peut pas avoir géré plus de 50 000 \$ de façon autonome au cours de chacun des deux derniers exercices.

- **Exemple 1 :** Au dernier exercice, vous avez géré 25 000 \$ de façon autonome, et à l'avant-dernier exercice, vous avez géré 5 000 \$ de façon autonome. Vous pouvez poursuivre votre DI.
- **Exemple 2 :** Au dernier exercice, vous avez géré 50 000 \$ de façon autonome, et à l'avant-dernier exercice, vous avez géré 50 000 \$ de façon autonome. Vous pouvez poursuivre votre DI.
- **Exemple 3 :** Au dernier exercice, vous avez géré 70 000 \$ de façon autonome, et à l'avant-dernier exercice, vous avez géré 25 000 \$ de façon autonome. Vous n'êtes pas admissibles à soumettre une demande de subvention de la source Innovations pour les jeunes.

Nous pouvons vous aider si vous ne savez pas comment répondre à ces questions. Envoyez-nous un courriel à yof@otf.ca.

Expérience du groupe

10. Dites-nous comment et pourquoi votre groupe a été formé, et quels sont vos liens avec la communauté. (Max. 300 mots)

CONSEIL : Étant donné que vous avez de l'expérience dans la prestation de programmes à des jeunes dans votre communauté, donnez-nous un ou deux exemples d'activités précédentes que votre groupe a réalisées.

Qu'est-ce qui motive votre groupe à continuer d'offrir des programmes dans votre communauté?

11. Votre groupe ou des membres de votre groupe ont-ils reçu du financement au cours des cinq dernières années? Incluez les fonds reçus de subventions du FPJ actuelles ou précédentes. (Cochez une seule case.)

☐ OUI ☐ NON

[Si « OUI » est coché] :

- Mentionnez l'année, la source et le montant.

CONSEIL : Par exemple :

- 2013 Bailleur de fonds X | 5 000 \$
- 2014 Don d'un membre de la communauté | 1 000 \$

ONGLET 3 : LEADERS DU PROJET

»» 12. Les membres principaux de votre groupe sont ou ont de l'expérience avec :

CONSEIL : Cochez seulement les identités et expériences vécues qui s'appliquent aux membres principaux de votre groupe. Si vous êtes un organisme sans but lucratif enregistré, cela inclut aussi les membres de votre conseil d'administration.

Lorsque vous sélectionnez « Autochtones » (Premières Nations, Métis ou Inuits), les membres peuvent être de communautés urbaines, rurales et dans les réserves.

- ☐ Autochtones
 - ☐ Premières Nations
 - ☐ Métis
 - ☐ Inuits
- ☐ Noirs
- ☐ Racialisés
- ☐ Nouveaux arrivants
- ☐ Francophones
- ☐ Personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers et/ou en questionnement, intersexuées, asexuelles (2SLGBTQIA+)
- ☐ Ont un handicap et/ou des besoins spéciaux
- ☐ Ont des besoins en santé mentale et/ou des dépendances
- ☐ Le système judiciaire (ont eu des démêlés avec la justice ou sont susceptibles d'en avoir)
- ☐ L'aide à l'enfance (étant pris en charge, quittant la prise en charge, ou étant en processus de la quitter)
- ☐ Manquent d'argent pour subvenir à leurs besoins élémentaires (faible revenu)
- ☐ Le système d'éducation (ont abandonné leurs études ou sont susceptibles de le faire)
- ☐ Vivent dans des collectivités rurales ou éloignées
- ☐ Ne sont pas engagés dans des programmes éducatifs, d'emploi ou de formation (NEET)
- ☐ Aucun de ces choix

CONSEIL : Le travail communautaire signifie du travail dirigé et inspiré par la communauté. Les identités et les expériences de vie partagées sont cruciales dans notre conception du terme « communautaire ».

Cette source permet aux jeunes du FPJ de s'organiser relativement aux enjeux auxquels ils font face ainsi que de fournir des solutions en élargissant un projet actuel.

Il est requis que les membres principaux du groupe partagent les identités et les expériences des jeunes qu'ils espèrent engager.

[Si « Noirs » est coché] :

» » • Votre groupe est-il dirigé par des Noirs? (Cochez une seule case.)

- ☐ OUI
☐ NON

[Si « Autochtones » est coché] :

» » • Votre groupe est-il dirigé par des Autochtones? (Cochez une seule case.)

- ☐ OUI ☐ NON

CONSEIL : Apprenez-en davantage sur les [Définitions de groupes, d'organismes et de collaborations noirs et autochtones](#) du FPJ.

» » Tableau des membres principaux

13. Remplissez le Tableau des membres principaux.

Remplissez chaque colonne pour chaque membre principal de votre groupe. Un membre principal d'un groupe est une personne qui joue ou jouera un rôle actif dans la prise de décisions et la planification relatives à votre groupe, la réalisation des activités du projet, l'administration du projet, etc.

Décrivez les rôles et responsabilités que les personnes auront, ainsi que les connaissances, l'expérience vécue et les compétences qu'elles apportent. Si votre groupe est un organisme sans but lucratif constitué en société, vous devez inclure les membres de votre conseil d'administration dans le Tableau des membres principaux, puisqu'ils ont des responsabilités de prise de décisions pour votre groupe.

À noter : Plus de 50 % des membres principaux de votre groupe doivent avoir une relation sans lien de dépendance entre eux. Si vous êtes enregistré en tant qu'organisme sans but lucratif, cela inclut les membres de votre conseil d'administration. Cela signifie que les membres du conseil d'administration et les membres de la direction ne sont pas mariés ou liés entre eux, ne travaillent pas en tant que partenaires d'affaires ou ne sont pas autrement dans une relation où les intérêts peuvent être compromis.

Subvention d'élargissement d'innovations pour les jeunes

Youth
Opportunities
Fund



Fonds
Perspectives
Jeunesse

Ontario
Trillium
Foundation



Fondation
Trillium
de l'Ontario

An agency of the Government of Ontario
Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Membres principaux du groupe	Courriel	Catégorie d'âge	Quel rôle cette personne joue-t-elle dans le groupe? Si votre groupe est nouveau, quel rôle prévoyez-vous que cette personne jouera dans le groupe?	Décrivez-nous brièvement les expériences vécues, les expériences de bénévolat, les connaissances et/ou les compétences que cette personne apporte et qui sont pertinentes à ce projet.
Prénom et nom de famille	xx@xx.com	Choisissez une option : • 29 ans et moins • 30 à 35 ans • 36 ans et plus	Exemple : Médias sociaux, sensibilisation et réseautage. Cette personne dirigera les efforts de recherche de l'organisme mentor avec lequel nous travaillerons.	Exemple : J'ai participé à des ateliers communautaires sur l'image de marque. Je suis déjà très compétente en réseautage. J'ai vécu toute ma vie dans la communauté et je suis mentor pour d'autres jeunes femmes noires qui commencent leurs études secondaires. C'est une chose que je n'ai pas eue lorsque j'ai grandi et je l'aurais souhaitée. Je pense que toutes ces expériences m'aideront dans ce projet.

ONGLET 4 : IDÉE DE PROJET

Description de l'enjeu et de l'idée

14. Décrivez le projet que votre groupe réalise actuellement. Décrivez toutes les activités fondamentales. (Max. 350 mots)

Si votre groupe est présélectionné, vous ne pourrez pas modifier ou mettre à jour vos réponses à cette question.

CONSEIL : Pour être admissibles à une subvention d'élargissement, ce projet et toutes les activités fondamentales doivent avoir été testés durant au moins deux ans. Décrivez toutes les activités fondamentales que votre groupe a réalisées.

- Comment avez-vous réalisé ces activités?
- À quelle fréquence avez-vous réalisé ces activités?
- Combien de jeunes avez-vous engagés dans chaque activité?

Dites-nous comment votre groupe prévoit élargir le projet à partir de sa forme actuelle. (Max. 350 mots)

CONSEIL :

- Si vous choisissez « **Améliorer la qualité des expériences des jeunes afin d'accroître l'impact d'un projet actuel.** », décrivez ce que vous ferez pour améliorer le projet actuel et les activités fondamentales afin d'accroître l'impact sur vos bénéficiaires.
- Si votre groupe choisit « **Élargir un projet actuel pour avoir un impact sur plus de jeunes.** », dites-nous combien de jeunes vous engagez actuellement par année et combien vous prévoyez en engager annuellement grâce à l'élargissement de votre projet. Dites-nous comment votre programme sera adapté pour engager plus de jeunes que vous le faites actuellement.

Soyez spécifiques et clairs en décrivant les changements que vous apporterez au modèle de programme actuel afin d'améliorer ou d'élargir le projet comparativement à sa forme actuelle.

15. Quels besoins ou enjeux votre groupe tente-t-il d'aborder grâce à ce projet? (Max. 350 mots)

CONSEIL : En répondant à cette question, tenez-compte de ce qui suit :

- Quels obstacles et enjeux systémiques votre groupe tente-t-il d'aborder?
- Y a-t-il des choses dans votre communauté que vous souhaitez améliorer ou protéger?
- Y a-t-il des lacunes que votre groupe cherche à combler?

Lieu du projet

»» 16. Où les activités du projet se dérouleront-elles? (Cochez une seule case.)

- ☐ Dans la région du Grand Toronto (RGT)
- ☐ À l'extérieur de la région du Grand Toronto (RGT)
- ☐ Dans la RGT et à l'extérieur de la RGT

CONSEIL : La RGT inclut seulement Toronto, Halton, Durham, Peel et York. Elle n'inclut pas Hamilton. Sélectionnez la région où **la plupart** de vos activités se dérouleront.

Si votre projet se réalise principalement en ligne ou virtuellement, cochez les régions qui sont les plus cruciales à la réussite de votre projet.

Par exemple, si votre projet vise à tester une plateforme virtuelle visant à établir des liens sociaux entre les jeunes des Premières Nations vivant dans des collectivités éloignées, cochez « À l'extérieur de la région du Grand Toronto ».

»» 17. Dans quelle région de subventions de la FTO votre projet aura-t-il le plus grand impact? Pour trouver votre région de subvention, utilisez [l'outil de recherche de régions de subventions](#) de la FTO. (Cochez toutes les cases appropriées.)

- ☐ Nord-Ouest
- ☐ Algoma, Cochrane, Manitoulin, Sudbury
- ☐ Muskoka, Nipissing, Parry Sound, Timiskaming
- ☐ Champlain (région d'Ottawa)
- ☐ Quinte, Kingston, Rideau
- ☐ Grand River
- ☐ Waterloo, Wellington, Dufferin
- ☐ Hamilton
- ☐ Niagara
- ☐ Grey, Bruce, Huron, Perth
- ☐ Essex, Kent, Lambton
- ☐ Thames Valley
- ☐ Halton-Peel
- ☐ Simcoe-York
- ☐ Durham, Haliburton, Kawartha, Pine Ridge
- ☐ Toronto

»» 18. Choisissez les divisions de recensement pour indiquer les régions plus précises où les activités de votre projet se dérouleront. Pour trouver votre division de recensement, utilisez [l'outil de recherche de régions de subventions](#) de la FTO. (Cochez au moins une case.)

- | | | | |
|---|---|---|---|
| ☐ Algoma | ☐ Comté de Brant | ☐ Comté de Renfrew | ☐ Comté de Lennox et Addington |
| ☐ Sudbury | ☐ Haldimand-Norfolk | ☐ Comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry | ☐ Comté de Prince Edward |
| ☐ Cochrane | ☐ Comté de Bruce | ☐ Municipalité régionale de Durham | ☐ Municipalité régionale de Peel |
| ☐ Manitoulin | ☐ Comté de Grey | ☐ Kawartha Lakes | ☐ Comté de Simcoe |
| ☐ Grand Sudbury | ☐ Comté de Huron | ☐ Comté de Northumberland | ☐ Municipalité régionale de York |
| ☐ Muskoka | ☐ Comté de Perth | ☐ Peterborough | ☐ Comté de Dufferin |
| ☐ Nipissing | ☐ Municipalité régionale de Niagara | ☐ Comté de Haliburton | ☐ Municipalité régionale de Waterloo |
| ☐ Parry Sound | ☐ Hamilton | ☐ Comté de Frontenac | ☐ Comté de Wellington |
| ☐ Timiskaming | ☐ Comté d'Elgin | ☐ Comté de Hastings | ☐ Toronto |
| ☐ Kenora | ☐ Comté de Middlesex | ☐ Comté de Lanark | |
| ☐ Rainy River | ☐ Comté d'Oxford | ☐ Comtés unis de Leeds et Grenville | |
| ☐ Thunder Bay | ☐ Ottawa | | |
| ☐ Comté d'Essex | ☐ Comtés unis de Prescott et Russell | | |
| ☐ Chatham-Kent | | | |
| ☐ Comté de Lambton | | | |

CONSEIL : Sélectionnez la collectivité où votre groupe travaillera et aura le plus grand impact.

»» 19. Sélectionnez la taille de la collectivité sur laquelle votre projet se concentrera principalement. (Cochez une seule case.)

- ☐ Collectivités rurales ou de petite taille (20 000 ou moins)
- ☐ Collectivités de taille moyenne (20 001 – 100 000)
- ☐ Centres urbains et banlieues métropolitaines (plus de 100 000)

CONSEIL : Si vous avez un impact sur plusieurs collectivités, choisissez celle où la plus grande partie du travail s'effectuera.

Téléversement de documents justificatifs

20. Téléversez des photos ou documents. (Optionnel)

CONSEIL : Vous pouvez téléverser jusqu'à cinq (5) photos ou documents, ou fournir un lien à des photos, afin de mieux expliquer votre projet. Incluez une brève description de chaque photo.

ONGLET 5 : IMPACT DU PROJET

Description de l'enjeu et de l'idée

» 21. Sélectionnez l'effet prioritaire du FPJ qui est le plus compatible avec le changement que vous voulez réaliser grâce à ce projet. (Cochez une seule case.)

- ☐ Habilitier les filles et les jeunes femmes à diriger, notamment grâce à des initiatives d'autonomisation économique des femmes
- ☐ Aider les jeunes autochtones, noirs et nouveaux arrivants à intégrer le marché du travail et à entreprendre des parcours professionnels durables
- ☐ Aider les jeunes pris en charge et/ou quittant la prise en charge et/ou les jeunes ayant affaire au système de justice à s'orienter et à accéder aux ressources pour le bien être
- ☐ S'attaquer au racisme et à ses impacts sur les jeunes dans les collectivités urbaines, rurales et/ou nordiques
- ☐ Créer des espaces sécuritaires pour les jeunes autochtones et/ou noirs leur permettant d'établir des liens communautaires et culturels solides

22. Identifiez les populations qui sont les bénéficiaires principaux de votre projet à l'aide de la liste ci-dessous. Vos bénéficiaires principaux sont vos « jeunes du FPJ ». (Cochez au moins une case.)

CONSEIL : Cochez seulement les identités et expériences vécues des jeunes (vos bénéficiaires) que vous cherchez spécifiquement à engager et où votre programme a été spécifiquement conçu pour apporter des avantages.

Lorsque vous sélectionnez « Autochtones » (Premières Nations, Métis ou Inuits), les membres peuvent être de communautés urbaines, rurales et dans les réserves.

- ☐ Jeunes autochtones
 - ☐ Jeunes des Premières Nations
 - ☐ Jeunes métis
 - ☐ Jeunes inuits
- ☐ Jeunes noirs

- ☐ Jeunes racialisés
- ☐ Jeunes nouveaux arrivants
- ☐ Jeunes francophones
- ☐ Jeunes personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers et/ou en questionnement, intersexuées, asexuelles (2SLGBTQIA+)
- ☐ Jeunes ayant un handicap ou des besoins spéciaux âgés de 12 à 29 ans
- ☐ Jeunes vivant dans des collectivités rurales, éloignées et/ou nordiques
- ☐ Jeunes ayant des démêlés avec la justice ou étant à risque d'en avoir
- ☐ Jeunes pris en charge ou quittant la prise en charge
- ☐ Jeunes vivant en situation de faible revenu ou issus de familles à faible revenu
- ☐ Jeunes étant sans-abri ou à risque de l'être
- ☐ Jeunes ayant abandonné leurs études ou étant à risque de le faire
- ☐ Jeunes ayant des besoins en santé mentale et/ou des dépendances âgés de 12 à 29 ans
- ☐ Jeunes n'étant pas engagés et/ou étant à risque de ne pas être engagés dans des programmes éducatifs, d'emploi ou de formation

»» 23. Sélectionnez la tranche d'âge de jeunes qui participeront aux activités de votre projet.

(Cochez au moins une case.)

- ☐ 12 à 14 ans
- ☐ 15 à 19 ans
- ☐ 20 à 25 ans
- ☐ 12 à 29 ans pour les jeunes ayant des besoins spéciaux
- ☐ 12 à 29 ans pour les jeunes ayant des besoins en santé mentale et/ou des dépendances

CONSEIL : Lorsque vous avez conçu votre projet, quel groupe d'âge aviez-vous en tête? Cochez seulement les groupes d'âge que vous joindrez et engagerez intentionnellement. Soyez spécifiques dans votre sélection.

24. Dites-nous-en davantage sur les bénéficiaires principaux de votre groupe. Quelles sont leurs expériences? Comment sont-ils touchés par les enjeux que vous aimeriez aborder? (Max. 300 mots)

25. Comment joignez-vous et engagez-vous actuellement vos jeunes sélectionnés dans votre projet? (Max. 300 mots)

CONSEIL : Parlez-nous de l'impact que votre projet actuel a eu sur vos jeunes bénéficiaires à ce jour. Mentionnez les impacts que votre groupe a eus et les commentaires que vous avez reçu des participants.

Description de l'impact

- »» 26. **Quels sont les changements les plus importants que vous prévoyez constater chez vos bénéficiaires principaux (jeunes du FPJ)?** Concentrez-vous sur les changements qui peuvent être réalisés grâce aux activités de votre projet. Déterminez au moins trois changements, jusqu'à un maximum de six.
(Max. 50 mots par changement)

CONSEIL : Chaque énoncé de changement doit être clair et concis et refléter ce qui sera réalisé ou amélioré lorsque votre groupe réalisera votre projet.

Certains changements peuvent survenir presque immédiatement et d'autres peuvent survenir un peu plus tard. Certains exemples de changements immédiats sont des changements relatifs aux connaissances, aux niveaux de compétences ou aux attitudes des personnes. D'autres types de changements peuvent nécessiter plus de temps. Par exemple, des changements relatifs au comportement, aux relations ou au leadership.

Utilisez des mots comme : accru, amélioré, renforcé, élargi, évité, diminué, etc. Après avoir écrit vos énoncés de changements, passez-les en revue pour vous assurer que vous pouvez tous les réaliser grâce aux activités de votre projet.

- **Exemple :** Plus de jeunes seront en mesure d'accéder aux soutiens communautaires qui répondent à leurs besoins. Au début, ils accéderont aux services avec l'aide de leur mentor, mais au cours du temps, ils utiliseront leurs soutiens de façon autonome.
- **Exemple :** Des recherches dirigées par des jeunes sur les meilleures façons d'appuyer les jeunes en transition lorsqu'ils quittent la prise en charge contribueront à s'assurer que les services de logement et d'emploi sont plus pertinents et efficaces, et donc utilisés par les jeunes.

- »» 27. **Combien de jeunes prévoyez-vous toucher directement au cours de votre subvention?**

CONSEIL : Incluez seulement le nombre de jeunes qui participeront aux activités de votre projet. Comptez un jeune seulement une fois, même si vous avez plusieurs points de contact avec lui. Si votre financement est approuvé, ce nombre sera inclus dans le Contrat de subvention.

- **Exemple :** Vous avez du financement pour 3 ans. Votre projet se déroule selon un cycle de 10 semaines. Vous prévoyez que 15 jeunes participeront à chaque cycle. Vous prévoyez offrir 3 cycles par année. Le nombre de jeunes que vous toucherez directement est 135 (15 jeunes x 3 cycles par année x 3 ans de financement).

ONGLET 6 : PROCESSUS

Durée de la demande

»» 28. Quelle est la durée de la demande? (Cochez une seule case.)

- ☐ 2 ans
☐ 3 ans

CONSEIL : Il s'agit du nombre total d'années où vous recevrez du financement si votre demande est approuvée.

Plan de projet et Feuille de travail de budget

Élaborez votre Plan de projet et votre Feuille de travail de budget en ayant à l'esprit la date de début suivante. Date de début du projet : 1^{er} mars 2024

»» 29. Remplissez le Plan de projet.

CONSEIL : Le Plan de projet est un outil servant à planifier toutes les activités fondamentales et les étapes importantes de votre projet. Tentez de prévoir toutes les activités fondamentales et les étapes importantes. Prenez votre temps pour effectuer cette tâche, parce que cela vous aidera à élaborer le budget. Si vous ne savez pas comment remplir ce document, consultez l'[Exemple de Plan de projet](#). Vous pouvez aussi nous envoyer un courriel à yof@otf.ca.

»» 30. Remplissez la Feuille de travail de budget.

Selon votre Feuille de travail de budget remplie, vous demandez xx. (Ce montant est entré automatiquement en fonction des informations soumises dans la Feuille de travail de budget.)

CONSEIL : La Feuille de travail de budget est un outil permettant d'élaborer un budget pour toutes les dépenses de votre projet. Tentez de prévoir toutes les dépenses. **Notez qu'un minimum de 2 000 \$ par année et un maximum de 4 000 \$ par année peuvent être dépensés en renforcement de la capacité.**

Évitez les guillemets (« ... ») dans les champs du budget (y compris les Notes) parce que le système ne sauvegardera pas votre travail s'il détecte les guillemets.

Si vous ne savez pas comment remplir ce document, consultez l'[Exemple de Feuille de travail de budget](#). Vous pouvez aussi nous envoyer un courriel à yof@otf.ca.

ONGLET 7 : RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME MENTOR (OM)

»» 31. Votre groupe a-t-il identifié un organisme mentor pour ce projet? (Cochez une seule case.)

☐ OUI ☐ NON

[si « NON »] :

Avez-vous besoin d'information ou de soutien pour trouver un organisme mentor? (Cochez une seule case.)

☐ OUI ☐ NON

[Si « OUI »] :

Quel est le nom et quelles sont les coordonnées du contact de l'organisme qui a accepté d'être votre organisme mentor?

- ☐ Nom de l'organisme
- ☐ Coordonnées et poste du contact
- ☐ Téléphone
- ☐ Courriel

ONGLET 8 : ATTESTATIONS DU GROUPE

- ☐ Nous attestons que la majorité des membres principaux de notre groupe partagent les identités et les expériences des jeunes que nous voulons engager grâce à ce projet.
- ☐ Nous attestons que notre groupe comprend au moins trois membres principaux.
- ☐ Nous attestons que plus de 50 % des membres principaux de notre groupe ont une relation sans lien de dépendance entre eux.
- ☐ Nous attestons que toutes les activités de projet se dérouleront en Ontario.
- ☐ Si notre projet est approuvé pour du financement, notre groupe acceptera de participer aux activités de renforcement de la capacité dirigées par le FPJ.
- ☐ Si notre projet est approuvé pour du financement, notre groupe acceptera de participer au processus d'évaluation du FPJ dirigé par un partenaire externe.
- ☐ Si notre projet est approuvé pour du financement, notre groupe acceptera de travailler avec un organisme mentor.
- ☐ Les renseignements contenus dans cette demande ainsi que dans les documents justificatifs sont véridiques, exacts et complets.

Critères d'évaluation de la Déclaration d'intérêt

Le personnel de la FTO utilisera ces critères d'évaluation normalisés pour évaluer votre Déclaration d'intérêt. Cette information vise à vous orienter dans la rédaction de vos réponses.

Aspect d'évaluation 1 : Admissibilité du groupe	
Les leaders du projet reflètent les identités et les expériences des jeunes du FPJ avec lesquels et pour lesquels ils travaillent.	OUI/ NON
Le groupe fonctionne en tant que groupe dirigé par des jeunes ou partenariat jeunes-adultes.	
La demande est complète et comprend des réponses claires et détaillées.	
Les jeunes de 12 à 25 ans, et/ou les jeunes ayant un handicap, des besoins spéciaux, des besoins en santé mentale et des dépendances (12 à 29 ans) sont clairement les bénéficiaires du projet.	
Le groupe a réalisé durant deux ans les activités fondamentales qui ont eu un impact sur les jeunes du FPJ (bénéficiaires principaux) et il est prêt à élargir le projet.	
Le groupe existe indépendamment d'un organisme de plus grande taille (autre organisme sans but lucratif), d'un organisme de bienfaisance ou d'une municipalité, d'une université, d'une école et/ou d'un hôpital.	
Le groupe est établi en Ontario.	
Le groupe compte au moins trois membres principaux.	
Plus de 50 % des membres principaux du groupe ont une relation sans lien de dépendance entre eux.	
Le groupe n'est pas enregistré comme organisme de bienfaisance.	
Le groupe est un organisme sans but lucratif enregistré. Dans ce cas : Les membres du conseil d'administration sont clairement identifiés et reflètent les identités et les expériences des jeunes du FPJ servis.	
Le projet est conforme aux politiques de la FTO .	
Le groupe satisfait les restrictions relatives aux activités politiques de la Politique d'admissibilité de la FTO.	
Le groupe est un groupe non constitué en société ou un organisme sans but lucratif constitué en société, avec des revenus gérés de façon autonome de 50 000 \$ ou moins au cours de l'un ou l'autre des deux derniers exercices.	

Aspect d'évaluation 2 : Personnes	
Leadership des jeunes solide ☐ Le groupe fonctionne entièrement en tant que groupe dirigé par des jeunes ou partenariat jeunes-adultes. ☐ Les membres du groupe ont des antécédents de travail ensemble. ☐ Le groupe démontre que collectivement, il a les compétences et les expériences pour réaliser les activités du projet et l'élargir. ☐ Le groupe démontre qu'il peut administrer efficacement la subvention (planification et soumission annuelles de rapports, gestion de budget, etc.).	40 %
Aspect d'évaluation 3 : Stratégie	
Établissement du contexte (enjeu et idée) ☐ Le groupe démontre clairement et entièrement qu'il a offert les activités durant deux ans à des jeunes du FPJ. ☐ Le groupe a entièrement et clairement décrit comment il prévoit élargir le projet actuel et dans quel but (« Améliorer la qualité des expériences des jeunes afin d'accroître l'impact d'un projet actuel. » ou « Élargir un projet actuel pour avoir un impact sur plus de jeunes. »). ☐ Le besoin, l'enjeu ou la possibilité sont liés aux obstacles systémiques auxquels les jeunes du FPJ font face. ☐ Les activités fondamentales originelles du projet et le plan proposé d'élargir le projet sont une réponse efficace au besoin, à l'enjeu ou à la possibilité que le groupe aborde. ☐ Les activités fondamentales originelles du projet et le plan proposé d'élargir le projet reflètent le contexte et les expériences des jeunes que le groupe engage grâce à ce projet.	60 %
Élargissement de projets ayant un impact (idée et impact) ☐ Les jeunes du FPJ sont les bénéficiaires évidents et directs du projet. ☐ La stratégie d'élargissement se traduit par un plus grand impact sur les jeunes bénéficiaires ou par une augmentation du nombre de jeunes joints. ☐ Les résultats précédents du projet et tout nouveau changement ou impact peuvent être obtenus grâce au plan d'élargissement et aux activités de projet proposées. ☐ Les résultats précédents du projet et tout nouveau changement ou impact sont compatibles avec l'effet prioritaire du FPJ sélectionné.	